

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982
(1^{re} SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Lundi 21 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI

1. — Ouverture de la session extraordinaire (p. 5385).
2. — Ordre des travaux de la session extraordinaire (p. 5385).
3. — Rappels au règlement (p. 5385).
MM. Hamel, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Joxe, Barnier, le président.
4. — Ordre du jour (p. 5387).

PRESIDENCE DE M. PIERRE GUIDONI,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. Au cours de la deuxième séance du samedi 19 décembre 1981, le décret convoquant le Parlement en session extraordinaire a été communiqué à l'Assemblée.

En application de l'article 29 de la Constitution, je déclare ouverte la première session extraordinaire de 1981-1982.

— 2 —

ORDRE DES TRAVAUX DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

M. le président. Je rappelle que, par lettre du 19 décembre 1981, M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a fait connaître que l'ordre des travaux de l'Assemblée au cours de cette session extraordinaire serait le suivant.

Demain, mardi 22 décembre, à dix-sept heures et, éventuellement, à vingt et une heures trente :

Discussion sur rapports des commissions mixtes paritaires ou nouvelles lectures des textes suivants :

Projet habilitant le Gouvernement à prendre des ordonnances en matière sociale ;
Projet relatif aux rapatriés ;
Collectif agricole.

Mercredi 23 décembre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion sur rapports des commissions mixtes paritaires ou nouvelles lectures des textes suivants :

Troisième collectif pour 1981 ;
Plan intérimaire pour 1982-1983.

Nouvelles lectures et lectures définitives éventuelles des textes inscrits à l'ordre du jour de mardi.

L'ordre des discussions sera déterminé en fonction des travaux du Sénat et de l'état d'avancement des procédures en cours.

En conséquence, la prochaine séance aura lieu demain à dix-sept heures avec l'ordre du jour dont je viens de donner lecture.

Je rappelle, en outre, que la conférence des présidents est convoquée pour demain, mardi, à dix-neuf heures.

— 3 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. N'y aura-t-il pas, avant la fin de la session extraordinaire, une communication du Gouvernement sur les actions qu'il compte entreprendre en solidarité avec le peuple polonais ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, tout d'abord je tiens à vous remercier, au nom du Gouvernement, de votre travail acharné. L'ordre du jour de la session extraordinaire dépend évidemment de l'évolution des travaux au Sénat. Mardi à dix-sept heures la séance de l'Assemblée commencera vraisemblablement par l'examen du texte concernant les rapatriés et du collectif, le projet de loi d'habilitation venant ensuite.

Quant à la Pologne, vous connaissez les déclarations très précises qu'a faites M. le Premier ministre ici-même.

M. Emmanuel Hamel. Mercredi dernier !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Cet après-midi, M. Pierre Mauroy sera au Sénat pour présenter le projet de loi d'habilitation. La position du Gouvernement est claire et ferme. A l'heure actuelle il n'est pas question que M. le Premier ministre vienne réitérer dans l'enceinte de l'Assemblée nationale des déclarations qui ont déjà eu lieu la semaine dernière. Vous savez fort bien qu'il s'agit de très près, avec le Gouvernement, l'évolution de la situation en Pologne.

Comme l'a dit le Président de la République, il serait absolument inadmissible d'arrêter l'aide alimentaire à ce pays, car ce ne sont pas ceux qui gouvernent qui souffrent de malnutrition. Notre politique est une politique non seulement très ferme de condamnation des événements de Pologne, mais, en même temps, très nette au sujet de l'aide alimentaire qui, je le répète, doit continuer.

Actuellement, comme le veut notre système, c'est le Sénat qui examine des textes importants, mais la loi est telle que la session doit s'ouvrir aujourd'hui dans les deux assemblées. L'Assemblée devait continuer à discuter aujourd'hui, demain et après-demain du projet de loi de décentralisation, mais,

grâce à son travail intense et à sa célérité, elle en a terminé avec ce texte dès hier. Je tiens d'ailleurs à l'en remercier.

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Il est paradoxal que l'Assemblée, dont les députés et personnel ont travaillé d'arrache-pied pendant tout le week-end, apprenne à l'ouverture de la session extraordinaire que le début effectif de ses travaux est renvoyé à plus tard.

Je comprends bien que cette situation est due, pour une part, au fait que la loi de décentralisation a été votée plus vite que prévu, ce dont nous nous réjouissons. Mais n'y a-t-il donc aucun texte, en provenance du Sénat, qui soit en état d'être examiné par l'Assemblée ? Une certaine coordination n'a-t-elle pas été établie ?

Je pose cette question en termes très modérés. J'observe que les députés ont beaucoup siégé depuis le début de la législature et que, pour ce faire, ils ont parfois dû bouleverser leur emploi du temps. Je ne rappelle qu'en passant l'effort soutenu qu'a consenti le personnel de l'Assemblée. Le Sénat, lui, s'est arrêté de siéger samedi avec, sans doute, le sentiment du devoir accompli. Le résultat est que certains de nos collègues viennent pour siéger ce matin et apprennent que l'Assemblée ne tiendra pas séance avant demain à dix-sept heures.

Puisque aucun message ne nous est parvenu du Sénat pour expliquer cette discordance, il serait bon que le ministre chargé des relations avec le Parlement nous donne des informations complémentaires sur cet état de choses paradoxal.

M. le président. La parole est à M. Barnier.

M. Michel Barnier. Au nom du groupe du rassemblement pour la République, je ne puis que m'étonner des conditions de travail imposées à l'Assemblée nationale et à son personnel. Après avoir siégé samedi et dimanche, voici que nous nous trouvons devant un ordre du jour vide.

Cette situation dénote une mauvaise organisation du travail parlementaire dont la responsabilité incombe au Gouvernement lui-même.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Le Gouvernement interviendra-t-il auprès des institutions internationales, ainsi que l'ont demandé certaines confédérations syndicales solidaires avec le peuple polonais ?

M. le président. Monsieur le ministre, je vais vous donner la parole pour conclure ce mini-débat qui n'était pas prévu à l'ordre du jour, mais qui aura au moins donné une certaine consistance à ce début de session extraordinaire !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je comprends le souci exprimé tant par la majorité que par l'opposition, et je n'en attendais pas moins de leur vigilance.

Nous vivons, vous le savez fort bien, sous le régime du bicaméralisme. On ne peut donc pas prétendre que la situation présente soit imputable au Gouvernement. Avec un ordre du jour comme celui de la session extraordinaire je ne puis me permettre, en tant que ministre chargé des relations avec le Parlement, d'émettre la moindre critique à l'égard d'une des deux assemblées. Je constate simplement que le Sénat, où l'opposition est majoritaire, monsieur Barnier, n'a pas siégé. Nous ne pouvons pas lui forcer la main et il m'est agréable de souligner qu'il a beaucoup travaillé, à un rythme qui n'a rien du fameux train de sénateur. Rappelons-nous que pour la discussion budgétaire, il dispose de la moitié du temps imparti à l'Assemblée nationale, que cette année, il lui fallait se prononcer sur l'importante question de l'impôt sur les grandes fortunes. Or il a achevé l'examen du budget en temps utile. Maintenant il doit examiner plusieurs textes, dont le Plan intérimaire pour 1982 et 1983 et le projet de loi d'habilitation. J'espère qu'il respectera les décisions de sa conférence des présidents, en dépit de la surcharge de travail qui lui est imposée, et pourra faire diligence de telle sorte que la session extraordinaire, limitée dans son ordre du jour mais non dans sa durée, se termine bien le 23 décembre car il ne faudrait pas que nous passions le réveillon de Noël ici, encore que j'y sois prêt. Mais alors, ce serait la responsabilité du Sénat qui serait en cause et non, je le répète, celle du Gouvernement qui a fait le maximum avec les deux assemblées pour que tout se déroule bien.

Je me permets de dire que les relations avec le Parlement ne sont pas une oasis de tranquillité. Les problèmes sont nombreux et quand ils ne se posent pas à l'Assemblée nationale, ils se reportent au Sénat. Il y a sans arrêt des difficultés.

Les critiques sont normales et je suis là pour les entendre. Je ne m'attendais absolument pas à être félicité par M. Barnier et par M. Hamel. Si tel avait été le cas, cela me poserait problème !

M. Emmanuel Hamel. Vous avez tort !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. M. Joxe a dit ce qu'il avait à dire. Je ne cherche pas à être inscrit au tableau d'honneur. Au contraire, j'aime bien que les problèmes soient posés de façon nette et claire.

M. Michel Barnier. Nous avons envie de travailler sérieusement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je me retourne vers vous, messieurs de l'opposition, et je vous dis : à vous de jouer, mais ne m'incriminez pas. Evidemment je suis prêt à prendre des coups, mais je remercie le groupe socialiste de sa compréhension et de son aide qui n'excluent pas une vigilance de tous les moments pour défendre les droits de l'Assemblée nationale.

Je tiens à remercier, une fois de plus, l'Assemblée, tous groupes confondus, son personnel et son secrétaire général, pour sa compréhension et pour l'excellent travail qu'elle a fourni. En dépit de quelques aspérités, les travaux parlementaires se sont déroulés dans une atmosphère telle qu'au total on peut en être fier.

M. Emmanuel Hamel. Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. le président. Je considère que la déclaration de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement conclut les travaux de cette première séance de la session extraordinaire.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 22 décembre 1981, à dix sept heures, première séance publique :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés (n° 661) ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du quatrième projet de loi de finances rectificative pour 1981 ;

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à prendre des mesures d'ordre social.

Eventuellement, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 13 Téléphone } Renseignements: 575-62-31 Administration: 575-61-39 TELEX 201176 F DIRJO - PARIS	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.		
Assemblée nationale :					
	Débats :				
03	Compte rendu.....	72	300		
33	Questions	72	300		
07	Documents	390	720		
Sénat :					
	Débats	64	204		
09	Documents	390	696		

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : **1,50 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)